



<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 176-17

Le 12 décembre 2017

MODIFICATION RELATIVE AUX LIMITES DE POSITION

OPTIONS SUR FONDS D' ACTIONS NÉGOCIÉS EN BOURSE

Veillez prendre note que les limites de position d'options sur fonds d'actions négociés en bourse, inscrites à la Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) sont énumérées dans les tableaux ci-joints. Ces limites de position s'appliquent en vertu de la modification de l'article 6651 de bourse de Montréal Inc. relative aux limites de position applicables aux options sur fonds d'actions négociés en bourse. **Ces nouvelles limites entrent en vigueur dès l'ouverture du jour ouvrable suivant.** Les limites de position pour les options sur actions et sur unités de fiducie, les options sur indices sectoriels, les options sur indice et les options sur devise demeurent inchangées, ainsi que les limites de position pour les options sur fonds négociés en bourse ne détenant pas d'actions négociées en bourse.

Les limites de position pour les options sur actions et sur unités de fiducie et pour les options sur parts de fonds négociés en bourse sont déterminées et publiées trimestriellement par la Bourse en fonction du nombre d'actions, d'unités ou de parts en circulation et du volume des opérations au cours des six derniers mois sur le titre sous-jacent, conformément à l'article 6651 des Règles de la Bourse.

Il est important de noter que pour tout compte, le sous-paragraphe D) 2 de l'article 6651 des Règles de la Bourse permet de détenir, pour chaque classe d'options, une quantité additionnelle de contrats ne dépassant pas la limite de position établie par la Bourse pour cette classe d'options lorsque ce compte détient l'une ou l'autre des combinaisons de contrepartie définies aux alinéas D) 1.a) à D) 1.d) de cet article. Ceci signifie donc que lorsque les contrats d'options sont utilisés à des fins de contrepartie, les limites de position sont doublées. Bien qu'il ne soit pas nécessaire de demander une autorisation quelconque à la Bourse pour se prévaloir de cette disposition, les participants agréés et leurs clients qui décident de s'en prévaloir doivent être en mesure de démontrer à la Bourse, sur demande, qu'il s'agit bien d'une position de couverture.

Pour les cas où la limite de position accrue mentionnée ci-dessus s'avère insuffisante ou lorsque la combinaison utilisée à des fins de couverture est différente de celles qui sont définies dans les alinéas mentionnés ci-dessus, les participants agréés et leurs clients peuvent se prévaloir des dispositions du paragraphe E de l'article 6651 des Règles et de la Politique C-1 de la Bourse afin de demander, au nom d'un contrepartiste véritable, une dispense aux limites de position établies par la Bourse.

À noter également que l'article 6653 des Règles de la Bourse prévoit que les limites de positions peuvent être ajustées en conséquence lors d'un fractionnement ou d'une consolidation des valeurs sous-jacentes à une option.

Conformément à l'article 14102 des Règles de la Bourse, nous vous rappelons que chaque participant agréé doit transmettre quotidiennement de la façon prescrite, au plus tard 9 h 00 (HE), un rapport détaillant les positions brutes qu'il détient pour son propre compte ou pour un compte ou groupe de comptes appartenant à un même propriétaire dans les instruments dérivés inscrits à la Bourse lorsque ces positions brutes excèdent les seuils de déclaration prescrits par la Bourse pour chacun de ces instruments dérivés. Les seuils de déclaration établis par la Bourse selon l'article 14102 sous-article 6 paragraphe A) sont quantités excédant 250 contrats dans le cas d'options sur actions et sur unités de fiducie, 500 contrats dans le cas d'options sur parts de fonds négociés en bourse et d'options sur devises, 15 000 contrats dans le cas d'options sur indice, et 1 000 contrats dans le cas des options sur indices sectoriels.

Veillez noter qu'une version MS Excel de cette circulaire est disponible dans la section « LOPR » du site Web de la Division de la réglementation de la Bourse <http://reg.m-x.ca/fr/lopr/>.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation, au 514 787-6530, ou par courriel à info.mxr@tmx.ca.

Julie Rochette
Vice-président et chef de la réglementation

LIMITES DE POSITION - OPTIONS SUR FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE
Décembre 2017

Symbole	Unité de participation indicielle	Limite de position
CGL	iShares Gold Bullion ETF	25 000
HED	Options sur Fonds BetaPro S&P/TSX Capped Energy™ -2x Daily Bear ETF	25 000
HEU	Options sur Fonds BetaPro S&P/TSX Capped Energy™ 2x Daily Bull ETF	25 000
HFD	Options sur Fonds BetaPro S&P/TSX Capped Financials™ -2x Daily Bear ETF	25 000
HFU	Options sur Fonds BetaPro S&P/TSX Capped Financials™ 2x Daily Bull ETF	25 000
HGD	Options sur Fonds BetaPro Canadian Gold Miners -2x Daily Bear ETF	250 000
HGU	Options sur Fonds BetaPro Canadian Gold Miners 2x Daily Bull ETF	250 000
HIX	Options sur Fonds BetaPro S&P/TSX 60™ Daily Inverse ETF	25 000
HND	Options sur Fonds BetaPro Natural Gas -2x Daily Bear ETF	250 000
HNU	Options sur Fonds BetaPro Natural Gas 2x Daily Bull ETF	250 000
HOD	Options sur Fonds BetaPro Crude Oil -2x Daily Bear ETF	250 000
HOU	Options sur Fonds BetaPro Crude Oil 2x Daily Bull ETF	250 000
HPR	FNB Horizons Actif actions privilégiées	150 000
HVU	FNB BetaPro contrats à court terme S&P 500 VIX Haussier quotidien 2x	250 000
HXD	Options sur Fonds BetaPro S&P/TSX 60™ -2x Daily Bear ETF	75 000
HXT	Options sur Fonds Horizon BetaPro S&P/TSX 60 ETF	250 000
HXU	Options sur Fonds BetaPro S&P/TSX 60™ 2x Daily Bull ETF	75 000
VAB	Vanguard Canadian Aggregate Bond Index ETF	50 000
VFV	Vanguard S&P 500 Index ETF	50 000
VSF	Vanguard Canadian Short-Term Bond Index ETF	25 000
VSC	Vanguard Canadian Short-Term Corporate Bond Index ETF	50 000
VUN	Vanguard U.S. Total Market Index ETF	50 000
XCB	Options sur Fonds iShares sur indice tout en obligations de sociétés canadiennes DEX	50 000
XDV	Options sur Fonds iShares sur indice Dow Jones Canada Select Dividend	100 000
XEG	Options sur Fonds iShares sur indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	500 000
XFN	Options sur Fonds iShares sur indice plafonné de la finance S&P/TSX	500 000
XGD	Options sur Fonds iShares sur indice aurifère mondial S&P/TSX	500 000
XIC	Options sur Fonds iShares sur indice composé plafonné S&P/TSX	150 000
XIN	Options sur fonds iShares MSCI couvert en Dollars Canadien	50 000
XIT	Options sur Fonds iShares sur indice plafonné des technologies de l'information S&P/TSX	50 000
XIU	Options sur Fonds iShares sur indice S&P/TSX 60	600 000
XMA	Options sur Fonds iShares sur indice plafonné des matériaux S&P/TSX	50 000
XRE	iShares S&P/TSX Capped REIT Index Fund	150 000
XSB	Options sur Fonds iShares Core Canadian Short Term Bond Index ETF	50 000
XSP	Options sur Fonds iShares S&P 500 couvert en Dollars Canadien	500 000
XSU	Options sur iShare Russell Index Fund	100 000
ZAG	FINB BMO obligations totales	200 000
ZCM	FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	75 000
ZCN	FINB BMO S&P/TSX Capped Composite Index	150 000
ZDM	BMO MSCI EAFE Hedged to CAD Index ETF	50 000
ZDV	BMO Canadian Dividend ETF	100 000
ZEB	FNB BMO équilibré banques	150 000

Symbole	Unité de participation indicielle	Limite de position
ZEO	FNB BMO équilibré pétrole et gaz	100 000
ZEQ	BMO MSCI Europe High Quality Hedged to CAD Index ETF	50 000
ZFL	BMO Long Federal Bond Index ETF	25 000
ZHY	BMO High Yield US Corporate Bond Hedged to CAD Index ETF	200 000
ZLB	BMO Low Volatility Canadian Equity ETF	100 000
ZLU	BMO Low Volatility US Equity ETF	50 000
ZPR	BMO S&P/TSX Laddered Preferred Share Index ETF	100 000
ZQQ	BMO Nasdaq 100 Equity Hedged to CAD Index ETF	50 000
ZRE	BMO Equal Weight REITs Index ETF	50 000
ZSP	BMO S&P 500 Index ETF	150 000
ZUB	BMO Equal Weight US Banks Hedged to CAD Index ETF	100 000
ZUE	BMO S&P 500 Hedged to CAD Index ETF	100 000
ZUH	BMO Equal Weight US Health Care Hedged to CAD Index	50 000
ZUT	BMO Equal Weight Utilities Index ETF	50 000
HMMJ	Horizon Marijuana Life Sciences Index ETF	50 000
ZEA	BMO MSCI EAFE Index ETF	100 000